

Bonjour M

Le 28 décembre 2020



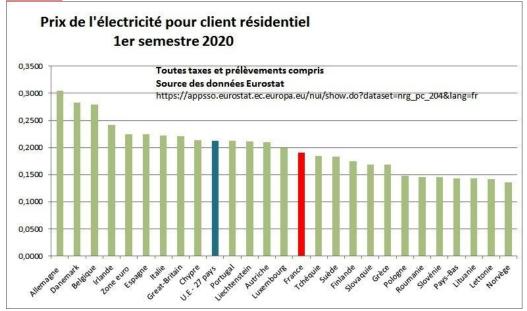
En cette fin d'année 2020, l'APPGE vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 et vous invite à **fêter la bonne nouvelle pour nos gorges de l'Escaumels**: l'arrêté de la préfecture du 8 octobre 2020, affiché à la mairie de Comiac le 19 octobre 2020, n'est pas contesté par le promoteur. En effet le 22 décembre 2020, la DREAL du Lot m'a certifié qu'aucun recours n'a été déposé. Il est vrai que **cet arrêté** est très explicite qua

certifié qu'aucun recours n'a été déposé. Il est vrai que <u>cet arrêté</u> est très explicite quant aux raisons du rejet. Article 1 de cet arrêté précise : " La **demande d'autorisation environnementale** d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, présentée par la Sas Futurs Energies de Comiac , ... <u>est rejetée</u> "Restons vigilants car d'autres promoteurs pourraient venir!

Comme sur le site, les liens sont en **gras et rouge.**Les informations de cette news proviennent de " <u>Vents et Territoires</u>"

Alors que 2020 n'a pas forcément épargné la facture des abonnés à l'électricité, la hausse des prix de cette énergie pourrait bien continuer jusqu'en 2024, d'après la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Enedis et RTE ont, entre autre, fait part de leurs prévisions et leur proposition est tombée : **une hausse moyenne de 1,4% par an sur la période s'étalant de 2021 à 2024** soit une augmentation de **5,7% en 4 ans** alors que les prix français **ont augmenté entre 2015 et 2020 de 13%**. Lire l'article dans <u>le Furet.com</u> ou dans <u>les Echos</u> du 22/12/2020.





Si l'on regarde attentivement, on s'aperçoit que les pays qui ont le plus investi dans l'éolien et le solaire ont les prix d'électricité les plus chers pour le consommateur. Au premier semestre 2020 en France, toutes taxes comprises, nous étions à 0,1899 € /Kwh alors qu'en Allemagne, il fallait payer 0,3043 €/kwh. Certains politiques prônent l'exemple de l'Allemagne : supprimer le nucléaire, installer des éoliennes et, bien sûr, construire des usines à charbon. Dans ces conditions, nous atteindrons les prix allemands !

Allemagne

"Il n'est pas surprenant que **300 000 foyers en Allemagne n'aient plus les moyens d'acheter l'électricité**. Il est criminel que des centaines de milliers de personnes dans l'économie la plus riche d'Europe soient

obligées de chauffer leurs maisons avec du bois provenant des forêts". Lire l'article du 25/12 /2020 dans <u>EIKE</u> (institut Européen pour le Climat et l'Energie).

Avec le **nouveau plan d'aménagement du territoire**, le gouvernement fédéral prépare également le développement **en forêt de l'énergie éolienne** .

Un total de **1,4 % de la superficie terrestre** doit être mis à disposition pour les éoliennes. "*Et cela ne devrait pas s'arrêter là. À partir de 2030, 2,1 % de la superficie terrestre devraient être disponibles* ", a déclaré le **ministre de l'Environnement, Olaf Lies (SPD).** Lire l'article <u>dans Welt du</u> 24/12/2020 **Danemark**

Quand il y a trop de vent, **l'Allemagne paye pour que les éoliennes du Danemark ne tournent pa**s! Lire le texte dans **NORDSO Posten** du 26/12/2020

Recyclage ? ou mise en décharge ? Même si la grande majorité des pièces des éoliennes installées peuvent être réutilisées, il est encore difficile de faire recycler les pales des éoliennes. C'est pourquoi elles finissent souvent sous terre dans les décharges du pays !

Lykke Margot Ricard, professeur agrégé d'innovation et de développement de produits à l'Université du Danemark du Sud a déclaré : " ... au cours des 23 années écoulées depuis que les premières éoliennes ont commencé à être démantelées, on atteint près de 8 000 tonnes de déchets composites (type de fibre de verre servant à la fabrication des pales des éoliennes). Mais au cours des 23 prochaines années, nous pouvons nous attendre à environ 61 000 tonnes. " Lire le texte danois du 18/12/2020 dans Dernières Nouvelles (DR)

France

Certains élus d'Europe-Ecologie/Les Verts commencent à prendre conscience des problèmes écologiques posés par les éoliennes !

Europe-Ecologie/Les Verts 79 se déclare contre le projet d'implantation de trois éoliennes à Rom : elles représentent à ses yeux un danger pour les oiseaux.

EELV 79 prend position, dans un communiqué signé de Monique Johnson, Virginie Léonard et Serge Morin, contre le projet prévoyant l'implantation de trois éoliennes sur le territoire de la commune de Rom! Lire le texte dans Ouest-France du 23/12/2020

Le gouvernement commencerait-il à réagir ?

Le gouvernement va renégocier près de mille contrats passés avec la filière photovoltaïque.

L'enrichissement des industriels du secteur rend abusives les garanties offertes par l'État il y a dix ans. Bercy martelait sa volonté de renégocier les contrats passés il y a dix ans par l'État avec les professionnels de l'énergie solaire. C'est chose faite. La décision a été adoptée à l'Assemblée nationale dans le budget 2021. Lire dans Sputnik du 26/12/2020 ou dans Le Monde du 17/12/2020

Prendront-ils la même décision pour l'éolien terrestre ? Car "Le plus important dans le choix énergétique, c'est la disponibilité. Or, dans le solaire et l'éolien, elle n'est jamais garantie, à cause de l'intermittence de ces énergies" (Rémy Prudhomme)

Problèmes de traçabilité des électrons " dits verts "

En théorie, l'électricité verte provient des énergies renouvelables, c'est-à-dire des barrages, du solaire, de l'éolien ou encore de la biomasse. Mais dans la pratique, c'est beaucoup plus compliqué.

" Une fois injectée dans le réseau, l'électricité ne peut pas être tracée ", rappelle Sylvain Le Falher, le fondateur d'Hellowatt, qui vient de mettre en place un comparateur détaillé de toutes les offres vertes. Beaucoup de fournisseurs profitent de cette particularité physique des électrons pour induire en erreur les consommateurs, ou, en tout cas, ne pas les informer clairement en abusant des " certificats de garantie d'origine ". Lire l'article dans le journal LA CROIX du 26/12/2020

Lire la tribune de J.L Butré, (président de la FED) dans Figarovox du 23/12/2020 : "Ne sous-estimons pas les dégâts écologiques qu'engendreront l'installation de 15.000 nouvelles éoliennes"

Le 26 novembre 2020, la Fédération Environnement Durable (FED), qui regroupe 1500 associations de toutes les régions rurales, a saisi le Conseil d'État concernant l'arrêté du 22 juin 2020 estimant "qu'aucune

structure de dépollution, de traitement, ni de recyclage, n'a été mise en place à la hauteur de la quantité de déchets industriels en cours de dissémination, dont des matériaux chimiques toxiques potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité humaine".



Vent du Milan a maintenant un site et une page Facebook

Elle lutte dans le cantal conte un projet de 8 éoliennes que Boralex (Canada) voudrait implanter en Haute-Auvergne proche du château d'Anjony. Cette association a édité un document très bien fait de 39 pages pour alerter l'opinion sur les méfaits des éoliennes. N'hésitez pas à <u>le télécharger</u>.

Ally Mercoeur haute Loire: Un nouveau projet d'extension du parc éolien d'Ally-Mercoeur à la fois dans le Cantal et en Haute-Loire lire dans le journal <u>LA MONTAGNE</u> du 24/12/2020 <u>Contact possible</u>

« Sauvegarde Environnement Lotois » association SEL a mis à jour sa pétition : Eoliennes dans le Lot

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez télécharger

- Un <u>triptyque de la FED</u> qui résume les principales raisons qui conduisent à refuser les éoliennes Il s'agit d'un triptyque format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement
- Les <u>powerpoints</u> de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur <u>la</u> <u>mortalité de l'avifaune</u> année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le <u>site</u>
 http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html
- le dossier de Vent du Milan

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi <u>n° 76-629 du 10 juillet 1976</u> stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de** l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr appge-comiac@laposte.net

site http://appge-comiac.e-monsite.com/

Membres du bureau : Brigitte Briard, <u>présidente</u> 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, <u>trésorier</u> Benoît Briard, <u>trésorier adjoint</u>

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture

